

Conseil de développement du Pays de Mormal

SEANCE DU 01^{er} juillet 2019

Présent(e)s :

-M.Caffieri Maurice
-Mme Darras Brigitte
-Mme Chombart Colette
-M.Guffroy Vincent
-M.Carli Jean
-Mme Leroux Bernadette
-M. Delvallee Bruno
-Mme Rompteau Marie-Chantal
-M.Delaunoy Jean-Christophe
-M.Senechal Olivier

Excusé(e)s :

Mme Beirnaert Mary Véronique
Mme Lesourd-Kempf Delphine
M.Deljehier Melvin

Présents à titre consultatif : M.Delbart et M.Montay

I. Quelle politique est mise en place par la CCPM pour le recyclage des déchets dans le cadre du ramassage chez les particuliers ? Comment tendre vers un « zéro déchet » ?:

**Vous trouverez en pièce jointe le diaporama présenté par Sébastien Montay
(CCPM/Collecte et traitement des déchets)**

Des interrogations s'expriment concernant la politique de communication relative à cette compétence communautaire et notamment sur les bons gestes pour le tri, l'utilisation comme support du bulletin communautaire.

D'autres intervenants mettent l'accent sur la question du financement de la gestion des déchets :

-REOM ou TEOM voire TEOMI ?

-Pourquoi ne pas « récompenser » les contribuables usagers dans l'hypothèse d'un effort accru relatif au tri ?

Il est souligné qu'au-delà du tri, il y a nécessité de limiter le volume de déchets (circuits courts, achats en vrac, zéro emballages, insérer dans les marchés publics des clauses limitant les déchets).

La problématique récurrente des dépôts sauvages d'amiante est rappelée.

II. Quelles priorités doivent être mises en avant dans le cadre du prochain mandat intercommunal ? :

Les thèmes suivants sont retenus :

-Actions contre le dérèglement climatique

-Efficience énergétique des bâtiments

-Mobiliser les jeunes et leurs enfants en faveur de l'environnement

-Recenser les associations du territoire et les promouvoir.

Il est rappelé que la thématique environnementale est un sujet permanent de préoccupation du conseil depuis sa création.

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion : Lundi 30 septembre 2019 18 h CCPM LE QUESNOY</p>
--